Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 030-200034692-20250416-DEL49_2025-DE

Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°49/2025
du Conseil communautaire
Séance du 7 avril 2025

*****

Date d'envoi de la convocation = 1er avril 2025
Nombre de conseillers en exercice : 75
Nombre de conseillers présents : 50
Nombre de conseillers absents : 25
Nombre de votants : 68

******

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents :, Éric AJASSE, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Christian BAUME, Sébastien BAYART, Mohamed BERKANE, Jérôme CARMINATI, Yves CAZORLA, Michel CEGIELSKI, Raymond CHAPUY, Maxime COUSTON, Manon CROUSIER, Nathalie FORGEROU, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Emmanuel LE PARGNEUX, Béatrice LOISON, André LOPEZ, Stéphane MARCELLIN, Léopoldina MARQUES-ROUX, Raymond MASSE, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Christine MUCCIO, Laurent NADAL, Michel ONDE, Stéphane OUSTRIC, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA, Jean-Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Muriel ROY-CROS, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Maria SEUBE, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE.

Absents/Procurations : Michel AGNEL (procuration à Mohamed BERKANE), Sandrine ANGLEZAN (procuration à Jean Christian REY), Charlotte BARRERE (absente), Frédéric BERNE (Procuration à Manon CROUSIER), Philippe BERTHOMIEU (procuration à Raymond MASSE), Jacques BERTOLINI (procuration à Sophie GUIGUE), Pascal BORDES (absente), Jean-Yves CHAPELET (procuration à Maxime COUSTON), Jennifer CHAPUIS-FAURE (procuration à Yves CAZORLA), Cédric CLEMENTE (procuration à Olivier JOUVE), Gilles DELALIEU (procuration à Christophe SERRE), Aurélie DELWARTE (absente), Bernard DUCROS (procuration à Sébastien BAYART), Océane ESCLEYNE (procuration à Michel ONDE), Michèle FOND-THURIAL (procuration à Monique GRAZIANO-BAYLE), Laetitia GAILLARD (procuration à Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA), Robert GAUTIER (absent), Fred MAHLER (procuration à Benoit TRICHOT), Stéphane MAURIN (procuration à Sylvie BARRIEU-VIGNAL), Bernard NASS (procuration à Léopoldina MARQUES-ROUX), Jean-Louis NOIRET (absent), Jennifer OBID (procuration à Christian BAUME), , Jean ROCHE (procuration à Alexandre PISSAS), Justine ROUQUAIROL (procuration à Christine MUCCIO), Thierry VINCENT (absent)
Secrétaire de Séance : Guy AUBANEL

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 030-200034692-20250416-DEL49_2025-DE

OBJET : Attribution d'une subvention de 5.600 € au Conseil Départemental d'Accès au Droit du Gard (CDAD) au titre de l'année 2025

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2000-321 du 10 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001-495 du 06 juin 2001 pris pour application de la loi précitée et relatif à la transparence des aides financières octroyées par les personnes publiques,

Vu les statuts de la communauté d'Agglomération du Gard rhodanien,

Vu la délibération n°119-2024 du 24 juin 2024 renouvelant l'adhésion du Gard rhodanien à la convention constitutive du Conseil Départemental d'Accès au Droit du Gard (CDAD) et la fixation du montant annuel de sa contribution pour les années 2024 à 2026,

Après avis favorable de la commission solidarités réunie en date du 20 mars 2025,

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- Décide d'octroyer une subvention d'un montant de 5 600 € au Conseil Départemental d'Accès au Droit du Gard.
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 7 avril 2025.

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique en Préfecture et publié le

16 AVR. 2025

Jean Christian REY
Le Président

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GARD RHODANIEN (30)

Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr